

DÉCODEZ LE CODE !



QUE CACHE T-IL ?

Ce panneau d'entrée en agglomération limite à lui seul la vitesse à 50 km/h sur l'ensemble des voies avant le panneau de sortie d'agglomération. 

Il interdit également l'usage du klaxon de jour comme de nuit sauf en cas de danger immédiat, s'il permet d'éviter un accident. Enfin, ce panneau annonce également la présence de zones où l'on risque de rencontrer des usagers plus vulnérables. La prudence est fortement recommandée, comme aux alentours des écoles, des hôpitaux, dans les rues à sens unique...

Lieu-dit

Soyez également vigilants à la réglementation dans les lieux-dits



En 2019, en France, l'accidentalité en agglomération représentait deux accidents corporels sur trois et une personne tuée sur trois. Les deux tiers des personnes tuées sont des usagers vulnérables.

Et si on levait le pied ?

MAI - RHÔNE